



Programme 2022-2023

Formulaire d'inscription et conditions de L'Atelier Danse

Un formulaire par enfant à retourner à :
L'Atelier Danse – Gaëlle Franel-Lador - 30 chemin de Roday - 1256 Troinex

J'inscris mon enfant au(x) cours suivant(s) :

Lieu : Troinex Plan-les-Ouates

Jour(s) :

Heure(s) :

Fille Garçon

Tranche d'âge :

Nom de famille de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance : jour : mois : année :

Nationalité de l'enfant* :

Numéro AVS: 756-....-....-..

Nom complet du représentant légal :

Adresse :

No postal : Ville :

Tél. privé : Tél. professionnel :

E-mail :

Portable de la Maman : Portable du Papa :

J'ai un autre enfant inscrit à l'Atelier Danse pour l'année 2022-2023 :

Oui : (nom de l'enfant) Non

Je paie la facture en : 1 fois 2 fois

J'autorise L'Atelier Danse à utiliser des images (photos, vidéos) où apparaît mon enfant pour les diffuser sur son site internet, dans des brochures, des articles de presse en rapport avec L'Atelier Danse.

Oui Non

Par sa signature, le/la soussigné/e déclare avoir pris connaissance des conditions (pages suivantes) et s'engage à s'y conformer. Il/elle confirme également que son enfant est au bénéfice d'une assurance RC et accidents.

Lieu, date et signature du représentant légal :	lieu :	date :	signature :
---	--------	--------	-------------

*L'Atelier Danse fait partie du programme de soutien au sport de J+S. Cadre Rega : Lorsqu'un enfant (de nationalité suisse ou domicilié en Suisse) a plus de 5 ans et qu'il suit une classe de danse d'1 heure au minimum, ce dernier sera traité financièrement comme s'il était donateur de la Rega, en cas de mission de sauvetage en faveur d'un participant à une activité ou à un camp J+S organisé par l'Atelier Danse. Ainsi, la Rega dispense les participants J+S des frais d'émission non couverts par leur assurance respective. Votre enfant sera annoncé auprès de J+S et de la Rega. Merci de nous contacter par e-mail si vous ne souhaitez pas qu'il soit annoncé auprès de ces deux organismes.

Conditions Générales de L'Atelier Danse

Comment s'inscrire

L'inscription se fait pour une année et est valable pour l'année scolaire genevoise en cours.

L'inscription, qu'elle soit définitive ou en liste d'attente, se fait au moyen du formulaire d'inscription.

Ce formulaire peut également être envoyé sur demande. Une inscription par téléphone ou par messagerie n'est pas définitive.

L'inscription devient définitive une fois que le formulaire d'inscription signé est reçu par L'Atelier Danse.

Une confirmation ainsi qu'une facture seront alors envoyées.

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles. L'enfant participe au même cours toute l'année, sauf arrangement exceptionnel, afin de lui assurer une intégration harmonieuse.

Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer à L'Atelier Danse dans les plus brefs délais.

Tarifs des cours

- 1 cours unique d'1h00 : **30.- CHF** - 1 cours privé d'1h00 : **80.- CHF** - 1 cours privé avec pianiste d'1h00 : **140.- CHF**

- 1 cours unique d'1h30 : **40.- CHF** - 1 cours privé d'1h30 : **120.- CHF** - 1 cours privé avec pianiste d'1h30 : **210.- CHF**

Les cours sont facturés à l'année et sont mentionnés en francs suisses (CHF)

- 1 cours hebdomadaire éveil, initiation, Classique 1 et 2 barre à terre : **750.- CHF** par année

- 1 cours hebdomadaire d'1h00 de danse classique, de danse contemporaine et de danse adulte : **790.- CHF** par année

- 1 cours hebdomadaire d'1h30 de danse classique, de danse contemporaine : **1170.- CHF** par année

- 2 cours hebdomadaires d'1h00 chacune classique et/ou contemporain : **1470.- CHF** par année.

- 3 cours hebdomadaires d'1h00 tous niveaux (sauf à partir de classique 4 2ème année): **1900.- CHF** par année

- 4 cours hebdomadaires d'1h00 tous niveaux (sauf à partir de classique 4 2ème année): **2530.- CHF** par année

COURS/Tarifs pour l'année scolaire

Nombre de cours par semaine	Dès la classe de classique 4 2 ^{ème} année
1 cours (1h15 / semaine)	990.-
1 cours (1h30 / semaine)	1170.-
2 cours (2h00 / semaine)	1470.-
2 cours (2h30 / Semaine).....	1830.-
2 cours (3h00 / Semaine).....	1920.-
3 cours (3h30 / semaine)	2240.-
3 cours (4h00 / semaine)	2490.-
4 cours (4h30 / semaine)	2870.-
4 cours (5h00 / semaine)	3090.-
5 cours par semaine.....	3850.-
Programme complet	4400.-
Dispositif SAE programme complet	4950.-

Le deuxième enfant et le(s) suivant(s) d'une famille inscrit(s) à L'Atelier Danse bénéficie(nt) d'une réduction d'écolage de 10% puis de 5% par enfant supplémentaire. Les réductions de 10% et 5% s'effectueront sur les montants de l'écolage qui sont les moins élevés.

Le tarif d'un cours est calculé au pro rata temporis lorsque l'élève s'inscrit en cours de période.

La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un cours est facturée au tarif du cours unique sous réserve de l'accord préalable du professeur.

Taxe d'inscription

La taxe d'inscription est de 30.- CHF par famille. Celle-ci est facturée en début d'année scolaire. En cas de désistement cette taxe n'est pas remboursée.

Modalités de paiement

Le paiement des cours s'effectue par période ou à l'année. Si celui-ci se fait en deux fois, il doit se faire au début de chaque période mentionnée ci-après :

1. Le 29 août 2022 à 30 jours

2. Le 1^{er} janvier 2023 à 30 jours

En cas de non respect des délais, l'intégralité de la facture est due à 30 jours. En cas de non règlement suite au troisième rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours peuvent être suspendus.

Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires du canton de Genève durant lesquelles L'Atelier Danse est fermé. Celui-ci peut aussi fermer ses portes certaines semaines en plus des vacances scolaires genevoises.

Les cours débiteront la semaine du 12 septembre 2022 et se termineront fin mai 2023.

Conditions Générales de l'Atelier Danse (suite)

Condition de désistement

Un désistement doit être annoncé par écrit (courrier ou email) le plus tôt possible, mais au moins 15 jours avant le début d'une période administrative. Tout désistement en dehors de ce délai sera facturé 100.- CHF. Toute période entamée est due dans sa totalité, même si l'enfant n'a pas participé au cours.

Régularité de la présence

Afin de profiter efficacement du programme qui est proposé aux élèves sur l'année, ces derniers doivent suivre les cours de manière régulière. Pour des raisons d'organisation, toute absence d'un enfant est à signaler à L'Atelier Danse avant le cours. Les leçons qui n'auront pas été suivies ne feront pas l'objet d'un remboursement ou d'une note de crédit. Les cours qui ne peuvent être enseignés ou suivis dans une salle de danse, suite à des restrictions réglementaires ou pour toute autre raison, seront organisés via une plateforme de visioconférence en ligne (de type Zoom).

Tenue de danse

Les élèves doivent se conformer à la tenue choisie par le professeur et une coiffure correcte est exigée. Le chignon est obligatoire dans les classes de danse classique avancées.

Séance d'essai

Dans le cas d'une inscription tardive, L'Atelier Danse permet une unique séance d'essai découverte gratuite dès la rentrée des vacances d'octobre pour l'année en cours. Elle ne peut avoir lieu que dans un cours pouvant accueillir un enfant supplémentaire, par contre elle ne garantit pas cette place. En effet, toute inscription fixe est en tout temps prioritaire sur une séance d'essai.

Portes ouvertes

Les cours ne sont pas publics. Des portes ouvertes seront organisées pour les parents.

Annulation d'un cours

L'Atelier Danse se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre minimum d'enfants (5) n'est pas atteint ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. En cas d'annulation d'un cours, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

Assurance

Les vestiaires et salle de cours sont exclusivement réservés aux élèves. Le professeur n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est pas responsable des élèves dans les vestiaires. Les élèves sont responsables de leurs affaires ; L'Atelier Danse ne saurait être tenu responsable en cas de vol dans les vestiaires. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets de valeur.

Accompagnement

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir le rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent L'Atelier Danse de toute responsabilité de quelque ordre qu'elle soit.

Urgence médicale

En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). Le professeur doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

Dégradation

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève. Toute dégradation faite au matériel (mobilier, disques, matériel HI-FI, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable de l'élève.

Objets dangereux

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, produits inflammables ...).

Bonne conduite

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard du professeur est sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'élève peut être exclu. Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est notamment strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur (même baskets) dans les studios. Aucune nourriture ou boisson, à l'exception de bouteilles d'eau, n'est autorisée dans les studios. Il est également interdit de fumer dans tous les espaces de l'école et d'amener un animal de compagnie. Il est enfin demandé de respecter l'hygiène des toilettes pour le confort de tous.

Concours/Auditions

Les costumes achetés dans le cadre de la préparation d'un concours de danse sont à la charge des participants ainsi que les frais liés à ces événements. Les cours (et/ou les répétitions) individuels ou de groupes organisés dans le cadre de la préparation à des concours et/ou à des auditions peuvent être facturés en supplément selon le tarif des cours proposés à l'heure (voir la grille tarifaire plus haut). Les inscriptions des élèves aux concours sont laissées à l'appréciation des professeurs.

Spectacle

Un spectacle devrait être organisé tous les ans.

Les élèves qui ne souhaitent pas participer au spectacle sont tenus d'en informer L'Atelier Danse par courrier ou e-mail avant les vacances d'automne. L'Atelier Danse peut être amené à demander une participation financière dans le cadre de l'organisation du spectacle. Cette participation n'excèdera pas 80.- par élève qui vient une fois par semaine et 100.- par élève qui vient plusieurs fois par semaine. Dans le cadre de l'organisation des spectacles et présentations publiques, les élèves seront amenés à effectuer des répétitions en dehors des heures de cours. Ces heures de répétition et de spectacle sont comptées comme des heures de cours.